



Comité des inventaires Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP)

Jeudi 22 octobre 2022

Réunion en présentiel et visioconférence

Présent.e.s :

Nathalie Poulet (DEB), Julien Touroult, Stanislas Wroza, Yorick Reyjol, Solène Robert, Camille Gazay, Fanny Lepareur, Noëlie Maurel, Jean-Baptiste Cariou (PatriNat), Xavier Houard (Opie), Amandine Thomas (IR-ILICO), Magali Girard (DRIEAT IdF), Carole Bodin (FNC), Marine Dalmaso (IGN), Nathalie Machon (MNHN), Damien Bertrand (ONF), Juliette Stephan-Perrey (BRGM)

Par visioconférence :

Alix Sauve (CF UICN), Audrey Savouré-Soubelet (SFEPM), Audrey Trochet (SHF), Claudy Jolivet (INRAE, GIS Sols), Grégory Caze (CBN), Laurent Couzi (LPO), Lucie Cocquempot (IR-ILICO), Nicolas Poulet (OFB), Dominique Orth (DREAL Grand Est) ; Pascal Cavallin (CELRL), Anne Lombardi (SHF), Sophie Laran (CNRS, PELAGIS), Valérie Raevel (DREAL Hauts de France), Cécile Dassonville (DREAL Occitanie), Valéry Malécot (Tela Botanica), Cannelle Moinardeau (FCEN, CAP), Jérôme Guillouët (FNPFPMMA)

Ordre du jour

Propos introductifs		9h15 – 9h30
Le comité des inventaires dans la nouvelle gouvernance SINP <i>Pour information</i>	Schéma métier du SINP, mandat du comité des inventaires et modalités de travail	9h30 -9h55
Les axes stratégiques du SINP <i>Pour information</i>	Présentation des 4 grands axes stratégiques validés en Copil	9h55 – 10h20
Les projets en cours <i>Pour information et avis</i>	Le programme CarHab : présentation de la méthodologie générale et échéanciers Le programme de surveillance de la biodiversité terrestre : vers un schéma directeur Les évolutions méthodologiques de l'inventaire des Znieff	10h20 – 11h05
Vers une feuille de route à 3 ans <i>Pour avis</i>	Projet de feuille de route, priorités et mécanique de travail	11h05– 11h45
Conclusion		11h45-12h

Support de présentation : *lien de téléchargement*

1. Propos introductifs :

Introduction de Julien Tourout (PatriNat) : la nouvelle gouvernance reprend pour partie l'historique des comités du SINP (comité d'orientation de l'INPN). L'un des objectifs prioritaires du comité des inventaires est de discuter collégialement de quelles données a-t-on besoin collectivement, pour la bonne mise en œuvre des politiques publiques (qui les produit ? comment sont-elles produites ? etc.). Jusqu'à présent on discutait beaucoup des « tuyaux » (comment on connecte les données), ce qui constitue dorénavant le cœur des sujets du comité technique ; dans le comité des inventaires, on discute de ce que l'on met dans ces tuyaux.

Introduction de Nathalie Poulet (MTECT/DEB) : il s'agit de la 1^{re} réunion de la nouvelle gouvernance depuis 2 ans. Le Copil définit les axes stratégiques du SINP, valide le nouveau schéma métier.

Plusieurs enjeux associés à ce comité des inventaires :

- 1) Accompagnement des politiques publiques : besoin d'une attention spécifique sur les écosystèmes et la surveillance de la biodiversité terrestre. Actuellement, nous sommes engagés dans une phase de négociation avec les instances européennes autour d'un règlement européen sur la restauration ⇔ enjeu de renforcer l'acquisition de connaissances, en particulier sur les habitats naturels.
- 2) Enjeu d'ouverture des données (« open data ») : obligation juridique qui date de 2016 dans le cadre de la loi Lemaire. C'est un véritable levier pour les politiques publiques quelles qu'elles soient. Dans ce cadre il est crucial que le SINP tende rapidement vers la plus grande ouverture possible des données (avec bien sûr la prise en compte des questions inhérentes autour de la sensibilité des données, du RGPD).
- 3) Articulation national – régional : cela doit permettre la mutualisation et l'enrichissement mutuel des programmes (ABC, CarHab, Znieff, surveillance...).
- 4) Qualité de la donnée : travail mené depuis de nombreuses années et qui reste à consolider.

Le nouveau schéma métier du SINP a été signé fin août de cette année et publié au BO, qui établit notamment une nouvelle gouvernance au niveau national. Il décrit le mandat de 4 comités opérationnels dont le comité des inventaires.

Présentation de la nouvelle gouvernance du SINP (Solène Robert, cf. présentation)

Héritage des textes internationaux (CDB, SNB, Convention d'Aarhus). 1^{er} protocole en 2013 avec un processus d'adhésion ; le 2^e protocole (2017) renforce certains éléments autour de la donnée et des référentiels + métadonnées. Les modalités de partage sont également revues. Il est aussi question de l'accès aux outils mutualisés (Carmen, Ginco...)

A l'heure actuelle on a atteint une certaine maturité avec plus de 92 millions de données sur les espèces et 4 millions de données sur les habitats, ce qui fait de la France le 3^e pays en nombre de données partagées dans le GBIF. Huit plateformes régionales sont officiellement habilitées.

Dorénavant, on aura un schéma métier du SINP pour respecter les règles d'ouverture des données, s'inclure dans le SIB (via la mise en place d'un schéma national des données sur la

biodiversité) et adopter une gouvernance plus efficiente. Il s'agit d'un document plus généraliste que le protocole de 2017, réaffirmant la dynamique partenariale.

Le périmètre du SINP a été reprécisé : données sur la connaissance de l'état et tendances du patrimoine naturel (occurrences, synthèses, référentiels, programmes qui relèvent de la politique de l'inventaire du patrimoine naturel) ; a contrario le SINP n'a pas vocation à gérer les données sur les paysages, pressions, réponses, espaces protégés, etc.

Mise en place d'un comité de pilotage qui s'est réuni en juin et définit les orientations, arbitrages globaux + 4 comités (inventaires, technique, éditorial de l'INPN, correspondants régionaux) + possibilité de rattacher des groupes projets pour la mise en place opérationnelle du dispositif.

2. Les 4 axes stratégiques du SINP (Stanislas Wroza, Yorick Reyjol)

Rappel des objectifs du comité des inventaires :

- ⇒ Suivi et pilotage scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel : référentiels de données, bases de connaissances, inventaires, suivis nationaux
- ⇒ Proposer des orientations, plans d'actions, avis, constituer des groupes projets en définissant leurs mandats

Les 4 axes stratégiques définis à ce jour :

- 1) Les données ouvertes (*open data*),
- 2) La cohérence du SINP à tous les échelons territoriaux et pour l'ensemble des programmes et dispositifs contributeurs,
- 3) L'enrichissement mutuel et ciblé du SINP par les différents programmes et dispositifs contributeurs,
- 4) La qualité des données,

Questions et échanges :

Quid du périmètre du SINP relativement à la fonge et aux microorganismes (bactéries, virus) etc. ; quid de la minéralogie, paléontologie, géologie ; quid de la faune domestique ?

- ⇒ Sur la limite sauvage/ domestique = à définir dans le cadre du comité, mais a priori on s'intéresse bien à la faune/flore sauvage. La fonge (lichens et champignons) est bien incluse dans les « richesses du patrimoine naturel » même si pas mentionnée explicitement dans l'article L411-1-A définissant l'inventaire du patrimoine naturel.
- ⇒ Frontières sur les micro-organismes : pour le moment on s'arrête aux eucaryotes, ce qui exclut les virus et les bactéries.
- ⇒ La minéralogie, paléontologie, géologie, sols sont bien inclus dans le périmètre (il existe d'ores et déjà des programmes relatifs à ces enjeux : INPG, Vigie-Terre et Vigie-Ciel, réseau de mesures de la qualité des sols). La question de la bancarisation des barcodes peut aussi se poser dans le cadre de l'INPN.
- ⇒ Ce flou relatif sur le périmètre est à concevoir comme une opportunité pour le comité des inventaires pour mieux préciser notre positionnement (et infléchir certaines orientations).

- ⇒ Questions autour du fonctionnement des écosystèmes à réfléchir dans le cadre du comité des inventaires, le sol est un bon sujet à investiguer

Existe-t-il un risque d'omission de certains groupes taxonomiques s'ils ne sont pas mentionnés explicitement dans le cadre réglementaire ?

- ⇒ A travailler surtout dans le cadre de la réglementation autour des études d'impacts (dépôt légal de données brutes de biodiversité), pas forcément uniquement sur le périmètre du SINP et des inventaires.

La fonge est devenu récemment un domaine de compétence législatif des CBN, qui commencent à se structurer pour répondre à cet enjeu ; réseau thématique inter-CBN relancé pour 2023. Un des objectifs est de faire monter en compétence les membres du réseau, stratégie nationale sur la surveillance et conservation des champignons. Rappel de l'importance de mettre à jour Taxref concernant les lichens.

- ⇒ Remarque dûment notée au CR.

Quel périmètre pour les données et leurs descripteurs (traits d'histoire de vie, etc.) ?

- ⇒ Les axes concernent bien tous types de données, y compris des descripteurs (mais on ne cherche pas à englober tous les résultats issus de la recherche dans le SINP ⇔ renvoie à l'articulation avec le Pôle national de données de biodiversité)

Les comptes rendus seront-ils accessibles (pour le comité des inventaires et les autres comités) ?

- ⇒ Oui, un CR sera envoyé pour le comité des inventaires ainsi que les diaporamas présentés, et accès également aux comptes-rendus des réunions des autres comités sur le [site du SINP](#)

Quel formalisme pour faire remonter des propositions au copil du SINP ?

- ⇒ Pas de formalisme particulier à prévoir, note ou simple proposition de point à l'ordre du jour selon les sujets. Feuille de route à 3 ans permettra notamment de répondre à cette question.

2. Présentations de 3 projets structurants : surveillance, Znieff, CarHab

2.1. Programme national de surveillance de la biodiversité terrestre (Camille Gazay, cf. présentation)

Proposition de consulter le comité des inventaires sur le schéma directeur par mail d'ici février 2023 => **validée en séance.**

Questions et échanges :

Quelle est l'articulation avec l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) ?

- ⇒ 2 phases dans le cycle de la donnée (production de données, mise en place de dispositif de suivis = surveillance ; valorisation sous forme d'indicateurs = ONB). Les besoins identifiés par ONB sont remontés dans le cadre de la surveillance et réciproquement.

Quel financement prévu pour conversions/normalisation de données ? Question d'interopérabilité des données.

- ⇒ A priori plus un sujet pour le comité technique, qui en sera informé, sauf cas particulier qui pourrait relever d'un renforcement de dispositif comme évoqué dans le schéma directeur

Quid de la coordination surveillance nationale / surveillance régionale ?

- ⇒ On est dans une logique d'emboîtement d'échelles (incluant l'échelle écorégionale) ; cela renvoie à la mise en place d'un comité des correspondants régionaux pour la surveillance le 21/10/2022.
- ⇒ Modèle économique de la surveillance à présenter dans le cadre du comité des inventaires.

2.2. Inventaire national des Znieff (Fanny Lepareur, cf. présentation)

Présentation des avancées méthodologiques récentes ou futures (bornes d'actualités, autres espèces à enjeux, habitats déterminants) ; réflexions à mener sur les questions de la sensibilité (assurer la cohérence entre les différents programmes du SINP), de la diffusion des sources rattachées à ces données de synthèse ; de futures pistes seront possiblement proposées lors du colloque-anniversaire des 40 ans des Znieff (30 novembre-1^{er} décembre).

Questions et échanges :

Quelle est la nature des données recueillies dans le cadre de cet inventaire ? besoin de précisions sur ce sujet.

- ⇒ Ce ne sont pas des données de « suivi » à proprement parler même si elles ont vocation à être régulièrement mises à jour puisque l'inventaire Znieff est dorénavant un inventaire continu (cf. bornes d'actualités des données) ; les guides ne sont pas des recommandations de protocole de collecte, mais peuvent renvoyer vers certains référentiels type Campanule ; ce sont des programmes de cartes d'enjeux, pour lesquels PatriNat produit un cadrage méthodologique national en lien étroit avec les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le comité des inventaires peut-il faire remonter une alerte sur les besoins financiers en région ? Une majorité des zones ont des données trop anciennes et les budgets actuels ne permettront pas leur mise à jour, créant un risque de désinscription des zones concernées ?

- ⇒ Oui, possible de faire remonter des alertes via le copil du SINP (+ interlocuteurs présents en interne : ministère de Transition écologique).
- ⇒ Enjeux de mutualisation avec les moyens mobilisés sur d'autres programmes (surveillance, Carhab...). Il n'y aura pas d'augmentation de moyens sur Znieff si on est

réaliste, par contre on peut voir si les enveloppes sur de nouveaux programmes comme la surveillance peuvent contribuer au programme Znieff

2.3. Programme CarHab (d'Alexia Aussel, cf. présentation)

Arrivée récente de A. Aussel à la place de Rémy Poncet, en tant que cheffe de projet CarHab.

Questions et échanges :

Quelles données « sol » utilisées pour la modélisation ? Il sera important d'utiliser la couche au 1/250 000 disponible quasi-intégralement sur la France.

- ⇒ Données pédologiques SoilGrids, qui sont un peu trop « macro » mais les seules qui étaient disponibles facilement au moment t ; complétées par des données géologie issues d'un travail conjoint entre le BRGM et l'université de Saint-Etienne (EVS Isthme). Améliorations prévues pour la V2 de CarHab (post-2025).

La précision est-elle suffisante pour travailler sur les habitats Znieff?

- ⇒ Oui, pour pré-identifier des zones à forte probabilité de présence d'habitats communautaires par exemple. Identifié dans les cas d'usages potentiels pour l'appel à manifestation d'intérêt CarHab de 2023.

Intégration des cortèges caractéristiques de faune ?

- ⇒ Pas prévu pour le moment, mais piste de valorisation de CarHab en vue de l'appel à manifestation d'intérêt.

En quoi la complexité de CarHab est-elle problématique pour la diffusion des données (point abordé lors de la présentation) ?

- ⇒ Ce n'est pas une complexité indépassable, mais il faut prévoir de pouvoir visualiser plusieurs niveaux de complexité des données CarHab, en fonction des utilisateurs (compromis entre l'aspect synthétique et la pertinence écologique, en fonction de la cible ; accompagnement des CBN important en local).

Comment sont prises en compte les variations de dates dans les relevés/photographies aériennes ?

- ⇒ Harmonisation dans les variations de date effectuée au niveau des jeux de données sources.

3. Vers une feuille de route du SINP (Stanislas Wroza, Yorick Reyjol)

Rétroplanning envisagé :

- **Juin 2023** : validation de la feuille de route en copil SINPN
- **Printemps 2023** : 2^e réunion du comité des inventaires – consolidation de la feuille de route en séance

- **D'ici à fin 2022** : validation par mail des principales actions/objectifs de la feuille de route
- **Aujourd'hui** : recueil des premières propositions d'action

Questions et échanges (à poursuivre par mail) :

Axe 1 :

Comment s'assurer de la cohérence entre les informations diffusées sur les différentes plateformes et assurer une complémentarité des portails de diffusion ?

- ⇒ Les modalités de diffusion (en terme de précision de données, de format, etc.) sont les mêmes pour toutes les plateformes/l'ensemble du dispositif
- ⇒ Il faut travailler l'articulation des portails et les renvois éventuels (sujet pour le comité éditorial de l'INPN notamment)
- ⇒ Les plateformes régionales peuvent notamment diffuser les données de manière croisée avec d'autres couches d'information disponibles régionalement
- ⇒ Les politiques publiques doivent s'appuyer sur des données ouvertes ;
- ⇒ Enjeu de travailler avec l'INRAE sur la question des données sol et le BRGM pour la géologie ;

Sensibilité de la donnée : contradiction parfois entre floutage national dans le cadre du SINP et diffusion par le producteur ? Les arrêtés préfectoraux sur les données sensibles ne sont pas impossibles à toutes les structures, d'où les incohérences dans la diffusion.

- ⇒ Le service public s'applique des règles qui ne sont pas forcément appliquées par le producteur lui-même. Restriction de diffusion (liée à la sensibilité) = exception, il n'y a pas de sanctions en cas de non-respect par le producteur. Cf. guide méthodologique diffusé sur la question des données sensibles.

Axe 2 :

Quid des échelons infrarégionaux ?

- ⇒ Il s'agit de politiques nationales, mais l'échelon central pour l'articulation territoriale est le niveau régional. Les échelons infrarégionaux doivent être discutés au moment des échanges territoriaux avec les régions. Echelle biogéographique à faire apparaître également.

Axe 3 :

Recensement des interactions entre les différents programmes existants à réaliser. Avoir des passerelles dans les stratégies d'acquisition. Besoin d'une cartographie des flux afin d'identifier quel programme alimente quel programme ou est susceptible de l'alimenter.

Nécessité d'être en capacité de véhiculer des infos concernant l'évaluation de l'état des habitats, surfaces dégradées, etc.

Sur les sols, il existe des programmes de surveillance menés depuis longtemps sur le milieu physique, mais on a très peu de connaissances sur la faune du sol (approfondissement dans le cadre de l'axe 3).

⇒ Mentionner explicitement faune du sol, et fonge dans la feuille de route. La fonge est à rajouter dans l'action 1, avec des actions incitatives.

Axe 4 :

Référentiels taxonomiques – travail à mener sur les lichens dans le cadre de Taxref. Pour les bases de traits (également à rajouter dans l'axe 1), la réflexion doit s'inscrire dans l'articulation SINP – PNDB (données de la recherche), sans ré-inventer ce qui existe déjà au niveau international. C'est le même objet qui doit être utilisé pour l'INPN ou pour la recherche. Recenser ce qui est déjà fait pour s'en alimenter.

Il y a déjà des standards sur la validation mais il reste un travail à mener sur la qualification des données.

Articulation entre SINP et PNDB à conserver.

Un tableau qui synthétise nos échanges autour de la feuille de route, avec l'articulation vis-à-vis des autres comités sera envoyé avant la fin de l'année. Il s'agira alors de poursuivre par mail les discussions pour inscrire de nouvelles propositions dans la feuille de route, avant la prochaine réunion au printemps 2023